



RÈGLEMENT « DÉFI OCTOBRE ROSE CONNECTÉ »

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le défi octobre rose connecté est une course connectée organisée par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud PACA. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs possible en faveur de la prévention et du dépistage du cancer du sein.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATE

Où se déroule cette course ? Partout ! C'est le principe d'une course connectée.

Vous réalisez un maximum de kilomètres, pour le dépistage du cancer du sein, en une ou plusieurs séances.

Date : Du 1er octobre 2023 à 6H au 31 octobre 2023 à 23H.

Parcours : libre dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté », avec son objet connecté (montre connectée, application mobile).

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2008 et avant, jusqu'au 31 octobre 2023 à 16H sur www.sport-up.fr et sur le site de la course www.octobreroseconnecte.fr

L'inscription au défi est gratuite.

Après la validation de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre*, application**).

*Montres GPS toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Garmin, Polar, Suunto, TomTom, Décathlon...

**Applications mobiles toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Strava, Endomondo, Runkeeper...

Si le participant n'a pas de montre ou appli connectée, il peut télécharger l'application Zapsports et enregistrer directement ses résultats.

Le participant a également la possibilité de saisir manuellement ses kilomètres et son temps.

Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour la porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Afin de respecter l'esprit du Défi Connecté Octobre Rose, le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance.

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Les participants disposent d'un mois entre le dimanche 1er octobre 2023 à 6h et le mardi 31 octobre 2023 à 23h pour effectuer un maximum de kilomètres. Ils ont le choix d'effectuer leur distance en 1 ou plusieurs fois.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

J'atteste avoir pris connaissance et accepter les informations relatives à la protection des données personnelles inscrites dans les mentions légales à l'adresse suivante : <https://www.octobreroconnecte.fr/mentions-legales.htm>

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud PACA, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme et sa e-médaille souvenir personnalisés attestant de sa mobilisation, indiquant les kilomètres qu'il aura parcourus durant le défi.

3 CHALLENGES :

- Challenge du sportif ayant effectué le plus grand nombre de Km
- Challenge de l'équipe ayant effectué le plus grand nombre de Km
- Challenge de l'équipe ayant le plus grand nombre d'inscrits